

Bulletin d'inscription
Stage
Numérologie Intuitive / MODULE 1
26 et 27 Avril 2025
Formatrice : Magali Volpes Bahuaud

Nom	
Prénoms	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Prix du stage 280 €

- Je m'engage à venir au stage. En cas d'annulation de moins de 22 jours avant le début du stage une somme forfaitaire de 70€ sera à régler.

Vous pouvez régler par chèque bancaire libellé au nom de Magali Volpes-Bahuaud, par PayPal, par virement ou en liquide le premier jour du stage.

Le bulletins est à envoyer **completé et signé**

par voie postale à
Magali Volpes Bahuaud
461 chemin des fautronnières 30580 Fons sur Lussan
06 09 98 44 66

par voie digitale à
magali@santeconsciente.fr

Vous recevrez un mail de validation de votre venue

Informations

Horaires du stage :

De 9h30 à 12H30 et de 14H30 à 17h30

Lieu du stage :

Argibegia Etxea, 130 etxegaraiko auzo berriko bidea 64310 Saré
Plus d'info sur le Lieu : Amaia 0695451550

Programme du stage :

Apprendre la numérologie intuitive c'est accéder à son mode d'emploi : par la compréhension des nombres d'abors puis en les utilisant comme support intuitif pour aller plus en profondeur, pour soi et pour ses consultants si vous êtes thérapeute.

- Le chemin initiatique des 22 nombres : un mode d'emploi en 22 étapes de la réalisation de Soi : vous en êtes à quelle étape ? ;-)
- Calcul du chemin de Vie : Découvrez ce que vous avez à Etre et à accomplir. Dynamique, challenges et sentiment d'accomplissement
- Les 3 qualités fondamentales : Intuition / Cerveau / Expression. Des pistes pour développer son intuition, son intelligence et sa communication.
- La résistance ou qualité à reconnaître en Soi pour évoluer en tendresse

Matériel à avoir durant le stage :

Votre date de naissance :-)

Conditions d'inscription

Article 1 : La formatrice ne garantit pas les notions de résultats.

Article 2 : En aucun cas, la formatrice ne peut être tenue responsable de toutes difficultés émotionnelles, physiques ou relationnelles existant dans le vécu du stagiaire ou durant le stage.

Article 3 : La formatrice se réserve le droit de tenir informé en amont le stagiaire des perturbations énergétiques qui pourraient entraver sa bonne assimilation du stage. Elle lui proposera les moyens d'y remédier.

Article 4 : Le signataire du présent bon d'inscription reconnaît avoir disposé d'un délai de sept jours après la réception du présent document et avoir pris connaissance des différentes conditions. Il déclare souscrire à toutes ces conditions et les accepte.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »